

MAIRIE DE LA FALAISE



Téléphone : 01 30 95 64 45
Courriel : mairie.lafalaise@wanadoo.fr
Site internet : www.la-falaise.fr
Secrétariat ouvert les lundis, mardis et vendredis
de 16h00 à 18h30

FLASH n° 17

9 juin 2016

Horaires d'ouverture de la mairie - Été 2016

L'accueil de la mairie sera ouvert aux horaires habituels (les lundis, mardis et vendredis de 16h00 à 18h30) jusqu'au 22 juillet inclus puis à compter du 19 août 2016.

Durant la période de fermeture estivale du 25 juillet au 16 août 2016 inclus, 2 permanences seront assurées les mardis 26 juillet et 9 août 2016 de 14h00 à 17h00.



*N'hésitez pas à nous adresser vos demandes à tout moment par courriel :
mairie.lafalaise@wanadoo.fr*

Aménagement sécuritaire rue de l'Elizée

Suite à une pétition de 2013 et à la demande renouvelée de riverains falaisiens d'un aménagement sécuritaire de la rue de l'Elizée en proposant un stationnement alterné, une concertation a été lancée avec la ville de Nézel puisque cette rue est mitoyenne entre nos 2 communes.

Par courrier du 23 février 2016, un projet de redistribution de quelques places de stationnement a été soumis pour accord à la commune de Nézel.

Au vu des sorties de propriétés et aux marges de manœuvre nécessaires à chacun, il est proposé de modifier seulement les 2 places de stationnement situées côté La Falaise (entre les n° 13 et 15) : une place serait supprimée, l'autre pourrait être déplacée de l'autre côté de la rue, soit sur le territoire de Nézel, créant ainsi une chicane.

Nous attendons l'accord de la commune de Nézel avant d'organiser très prochainement une signalisation temporaire permettant ainsi de tester cet aménagement avant sa mise en place définitive.



Rue du Château – Circulation de bus scolaires



La commune d'Aulnay-sur-Mauldre a été particulièrement touchée par les inondations, son école est notamment fermée pour une durée indéterminée. Dans ce cadre, les écoliers sont accueillis sur Aubergenville et bénéficient à cet effet d'un transport scolaire assuré par la société Class'Cars.

Ceux-ci devant passer par La Falaise, leurs véhicules sont temporairement autorisés à circuler rue du Château en sens interdit les **lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 15h55 et 16h10**. Un affichage est réalisé place de la Libération et nous comptons sur votre compréhension pour leur laisser la priorité.

Inscriptions à l'école et aux services périscolaires

Année 2016/2017 (2)

- Vous pouvez encore inscrire votre enfant l'école « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :



- Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire sera à compléter sur place, tamponné de la mairie et vous sera remis.
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

- Les inscriptions aux services de TAP (« Temps d'activités Périscolaires »), garderie et/ou cantine se feront à partir du 20 juin et jusqu'au 22 juillet 2016 :
 - pour les enfants déjà inscrits en 2015/2016, un dossier en partie pré-rempli sera distribué via l'école ou adressé par voie postale à partir du 20 juin 2016,
 - pour les nouvelles inscriptions, un dossier vierge sera à retirer en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.
- La semaine scolaire-type mise en place pour 2015/2016 se présente comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30	7h30 - 9h00	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30
Ecole - Matin	8h30 11h30	8h30 11h30		9h00 12h00	8h30 11h30
Cantine	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30	12h - 13h30*	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Ecole - Après-midi	13h30 16h30	13h30 16h30	X	13h30 16h30	13h30 - 16h30 TAP
Garderie du soir	16h30 18h30	16h30 18h30		16h30 18h30	16h30 18h30

* Si le nombre de bénéficiaires inscrits est supérieur à 10 enfants – Pas de garderie l'après-midi

- ⚠ La garderie du soir est ramenée à 18h30. En effet, après avoir étudié les effectifs présents sur la tranche horaire entre 18h30 et 19h, il s'avère que trop peu de familles ont besoin de ce service – sauf situation exceptionnelle – pour qu'il soit maintenu.
- ⚠ Vu le peu d'appétence des goûters proposés durant les TAP aux enfants qui, pour certains, ramènent des « compléments », il est décidé de ne plus les fournir. Comme pour les autres jours, les familles fourniront un goûter pour leur(s) enfant(s) restant à la garderie et qu'ils consommeront à partir de 16h30.
- ⚠ Pour 2016/2017, les TAP seront constitués des activités suivantes : arts créatifs, initiation musicale, sports, aide aux devoirs. Le planning du 1^{er} cycle vous sera adressé durant l'été.
- ⚠ Le prestataire de cantine change à la rentrée, en partenariat avec les villes d'Épône et Mézières-sur-Seine. Il s'agira de SODEXO qui s'engage, entre autres, à fournir un composant bio dans chaque repas.
- Les tarifs des différents services scolaires ont été révisés par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 mai 2016 comme suit :

	Tarifs 2015/2016	Tarifs 2016/2017
Cantine	3,56 €	3,80 €
Garderie - matin seul	1,73 €	1,75 €
Garderie - soir seul	2,63 €	2,65 €
Garderie - matin & soir	3,48 €	3,60 €
Temps d'activités périscolaires (TAP)	2,50 €	2,50 €
Tout retard de la personne chargée de « reprendre » un enfant, <ul style="list-style-type: none"> - soit après la cantine les mercredis ou vendredis, - soit après les TAP si l'enfant n'est pas inscrit en garderie du soir, - soit après les garderies du soir, se traduira par une participation financière supplémentaire forfaitaire de 5,50 € par foyer.		

La commune vous aide :



Participation aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2015/2016

Conscient des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leur(s) enfant(s) durant les vacances scolaires, notre commune ne pouvant proposer de structure d'accueil, le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 septembre 2015, a décidé à l'unanimité d'octroyer une aide de 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée pour les vacances scolaires de l'année 2015/2016, hors stages, séjours ou colonies de vacances.

Comme annoncé dans le flash n° 11 du 9 octobre 2015, penser à conserver vos factures pour les présenter en mairie avec une pièce d'identité et un RIB pour faire la demande de versement par virement bancaire à partir du 31 août 2016.

Recensement plan canicule 2016 (2)



Un recensement des personnes fragiles est organisé à La Falaise. Afin de vous accompagner dans les périodes à risques causées par la hausse de la température, nous vous recommandons de vous inscrire sur le registre nominatif « Plan Canicule 2016 » prévu à cet effet.

Peuvent figurer sur ce registre trois catégories de personnes : les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes reconnues handicapées.

Pour vous-même ou l'un de vos proches après vous être assuré(e) de son accord, vous pouvez contribuer à ce geste de prévention et de solidarité citoyenne en déposant une demande d'inscription :

- disponible en mairie
- adressée sur demande par téléphone au 01 30 95 64 45 ou par courriel à mairie.lafalaise@wanadoo.fr
- téléchargeable sur le site internet communal www.la-falaise.fr (rubrique Démarches administratives).

Cette inscription n'est pas obligatoire (vous pourrez à tout moment sortir du dispositif sur simple demande) et reste confidentielle conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Sécurité vacances

À l'approche des vacances pensez à protéger vos biens : nous vous conseillons d'aller signaler en gendarmerie vos dates de vacances.

Vous pouvez préparer le formulaire "Opération Tranquillité Vacances" par internet via l'adresse suivante :

www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

et le remettre à la gendarmerie de Maule (pour les urgences : contactez le 17). L'inscription à ce dispositif nous permettra d'avoir plus de rondes dans notre village.

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Pour les personnes inscrites à "Voisins Vigilants", pensez à signaler tout évènement qui vous semble utile pour la sécurité de tous, en envoyant un SMS au 06 47 49 26 26.

Le dispositif "Voisins Vigilants" est aussi utilisé par votre mairie pour vous envoyer par SMS les informations concernant les évènements se déroulant sur la commune (travaux, intempéries) Cette possibilité a été très utile pendant la période d'inondation que nous avons vécue. Pour ceux qui ne sont pas inscrits, nous vous encourageons vivement à le faire sur le site : <https://www.voisinsvigilants.org/>

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le PLU est un document juridique qui évalue les besoins en matière d'habitat, d'équipement, d'environnement, d'économie à partir d'un diagnostic de territoire et qui régit l'occupation et l'utilisation du sol sur le territoire communal.

Conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, à la loi UH (Urbanisme Habitat) du 2 juillet 2003 et à la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, la révision du POS valant transformation en PLU est rendue nécessaire en application de l'article L.123.13 du Code de l'Urbanisme.

Dans ce contexte, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2014, le Conseil municipal de La Falaise a souhaité engager une révision du POS pour évoluer en PLU en définissant une politique de développement urbain maîtrisée à l'échelle de son territoire prenant en compte les objectifs de développement durable suivants :

- ▶ permettre une évolution démographique raisonnable ;
- ▶ promouvoir le respect de la biodiversité locale (préservation d'un cadre de vie agréable - respect de ce cadre dans les aménagements) ;
- ▶ protéger l'écrin forestier et les espaces agricoles qui donnent à notre village son caractère rural notamment à ses entrées ;
- ▶ répondre aux besoins de la population en matière d'habitat en favorisant une architecture adaptée aux exigences environnementales en autorisant des architectures favorisant les économies d'énergie ;
- ▶ prévenir les risques de ruissellement et d'inondation ;
- ▶ réfléchir à la place et à la vocation d'une petite commune rurale périurbaine à proximité d'un grand pôle de développement tel que la Seine-Aval ;
- ▶ assurer la mise en cohérence du PLU avec les documents supra-communaux.

Afin de pouvoir mener à bien cette procédure qui peut prendre plusieurs mois, le conseil municipal a décidé de s'adjoindre les services d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme réglementaire : Euclid Eurotop.



MAIRIE DE LA FALAISE



*Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay*

AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de la révision de son Plan d'occupation des sols et sa transformation en Plan local d'urbanisme, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et la Ville de La Falaise organisent la première réunion publique sur cette révision qui se tiendra le :

Mardi 28 juin 2016 à 19h

Salle Aigue Flore

6 rue des Grands Prés (accès par le parc Aigue Flore, derrière la mairie)

Ce temps d'échanges sur la construction du nouveau document d'urbanisme de la commune permettra de présenter les grandes lignes du diagnostic et les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable pour le territoire communal en présence du bureau d'études Euclid-Eurotop chargé du dossier.

Venez nombreux !

FLASH n° 17

Inondations suite à la crue de la Mauldre

Le mercredi 1^{er} juin 2016, une grande partie de La Falaise s'est réveillée inondée.

Après le flash spécial diffusé l'après-midi même aux Falaisiens sinistrés, nous souhaitons continuer à venir en aide en informant des mesures prises ou à prendre.



1. Notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 28 mai au 5 juin 2016. Vous trouverez sur notre site internet (article « Crue de la Mauldre ») le lien pour l'accès à l'arrêté du 8 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle paru au JO le 9 juin 2016.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de l'arrêté pour prévenir leur assureur en vue de l'indemnisation des dommages.

jeudi, juin 9, 2016

 **Mairie de La Falaise**
Commune de la Falaise



VOTRE MAIRIE ▼ DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ▼ URBANISME ▼ ENFANCE ▼ SALLE AIGUE FLORE VIE INTERCOMMUNALE ▼ ASSOCIATIONS ▼

Non classé

Crue de la Mauldre

📅 31 mai 2016 📍 Mairie La Falaise

Message du 9 juin 2016 :

Notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 28 mai au 5 juin 2016. Voici ci-dessous le lien internet pour l'accès à l'arrêté du 8 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle paru au JO le 9 juin 2016.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032669529&dateTexte=&categorieLien=id>

Calendrier

mai 2016

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

2. GRDF nous informe que durant cette crue, il n'y a pas eu de coupures préventives hormis uniquement lorsque leurs ouvrages étaient inondés et lorsque la sécurité des riverains pouvait être exposée. Dans le cadre de cet évènement, GRDF va lancer une campagne de contrôle et de remplacement de leurs détendeurs des branchements individuels et collectifs et a à cet effet reçue la liste des rues qui ont été inondées.
3. Une benne a été demandée auprès de la Communauté Urbaine GPSeO et livrée dès jeudi par SOTREMA pour que vous puissiez y déposer vos encombrants. Cette benne est située à côté du parking de la mairie. Merci de n'y déposer que vos encombrants – ou "monstres" : objets volumineux provenant des ménages dont les dimensions sont telles qu'ils ne peuvent être déposés dans les bacs de collecte ou en ordures ménagères (un meuble déclassé, un vieux matelas, un vélo cassé... – à l'exclusion de l'électroménager, déchets dangereux...)
4. Si vous souffrez d'insomnie, de difficultés pour vous endormir ou faites des cauchemars, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant qui saura vous aider. Pour les enfants, vous pouvez consulter gratuitement auprès du Centre Médico-Psychologique infanto-juvénile (CMP) d'Aubergenville (27 Grande Rue - 78410 Aubergenville – Téléphone secrétariat : 01 30 95 50 89).

5. Certains ont été surpris par la soudaineté de la montée de la Mauldre : les bassins réservoirs qui retiennent les eaux de pluies ont été remplis à saturation et n'étaient plus en mesure de recueillir les eaux des nouvelles précipitations. Ces bassins ont parfaitement rempli leurs fonctions de réservoirs mais les pluies étaient trop importantes depuis plusieurs jours pour éviter la crue.
6. À l'issue de cette période d'alerte, nous appelons les Falaisiens, notamment tous les riverains de la Mauldre, à adhérer au dispositif Voisins Vigilants (gratuit). En effet, en cas de coupure d'électricité quelque soit l'évènement (inondation, incendie...), l'alerte est donnée instantanément par SMS sur les numéros de portable que vous aurez enregistrés.



La municipalité tient à remercier les habitants bénévoles qui ont donné de leur temps :

- ✓ *pour préparer l'accueil d'urgence qui avait été mis en place à la salle Aigue Flore,*
- ✓ *pour distribuer les sacs de sel afin de préserver ce qui pouvait encore l'être,*
- ✓ *pour aider les plus sinistrés à nettoyer leur maison sinistrée.*

Lors de sa séance du 7 juin écoulé, le conseil municipal a salué l'esprit d'entraide et de solidarité général qui a régné durant les jours suivants.



Histoire de sourire...

*Pour anecdote,
le parc Aigue Flore a aussi permis l'accueil d'urgence
dans l'enclos aux poules d'un mouton « Mute Mute »
et d'un bouc « Happy », rescapés de l'impasse des
Brissettes.*

*Bien qu'effrayées à l'arrivée de ces 2 « gros » animaux,
nos poules vont bien les regretter...*



Nous vous souhaitons de bonnes vacances à tous.

Maryse DI BERNARDO et le conseil municipal